



MAIRIE DE ROSIERS D'EGLETONS ARRETE 2025-07

Portant réglementation temporaire de la circulation FERMETURE PASSAGE A NIVEAU N°29 – LE BESSARD

Le Maire de la commune de Rosiers d'Egletons,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-1, R 411-9 et R 411-25 à R 411-28, et R.411-21-1

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} Partie - Signalisation Temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

VU la demande en date du 03/03/2025, effectuée par l'entreprise INFRAPOLE LIMOUSIN UTM SUD, avenue Jean Jaurès, Brive la Gaillarde, représentée par Philippe RAYNAL, conducteur de travaux, afin d'effectuer les travaux sur le passage à niveau n° 29 Tulle-Meymac situé à Le Bessard 19300 Rosiers d'Egletons sur la ligne 716000.

Considérant que pour permettre les travaux demandés il y a lieu d'instituer une réglementation particulière de la circulation sur le chemin rural qui franchit la voie ferré au niveau du PN 29 – territoire de la commune de Rosiers-d'Egletons, par mesure de sécurité pour les usagers,

ARRETE

Article 1 : Le 18 mars 2025 de 8h00 à 15h00 la circulation est interdite à tous véhicules à moteur, cycles, piétons

Article 2 : La signalisation « route barré » de part et d'autre de la voie sera assurée par la société INFRAPOLE LIMOUSIN.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché de part et d'autre de la section réglementée et publié et affiché aux lieux habituels dans la Commune de Rosiers d'Egletons.

Article 4 : Copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egletons.
- au Conseil Départemental de la Corrèze, service des routes.

À ROSIERS D'EGLETONS,

Le 04 mars 2025

Le maire, Gérard BRETTE